

Enquête sur la situation des centres
d'aide en français (CAF) du réseau collégial

COMPTE RENDU DES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE
LA SITUATION DES CENTRES D'AIDE EN FRANÇAIS (2017-2018)

Rédaction

Marie-Josée Nolet

Enseignante au département de Lettres et coresponsable du CAF
Cégep de Lévis-Lauzon

Collaboration

Dominique Fortier

Chargée de projets
Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD)

Mars 2018

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	5
2.	LA CATÉGORISATION DES ÉTABLISSEMENTS POUR LES FINS DE L'ENQUÊTE	5
3.	LA FRÉQUENTATION DU CAF	6
4.	LES RESSOURCES HUMAINES	8
4.1	La libération accordée aux responsables des CAF	8
4.2	Les projets spécifiques portés par les responsables des CAF	11
4.3	Le taux de satisfaction à l'égard des libérations ETC accordées	13
4.4	Le personnel complémentaire	15
4.5	Les tutrices et les tuteurs rémunérés et leur rémunération	17
4.6	Les tutrices et les tuteurs bénévoles	18
4.7	Les professeurs du département de français	18
5.	LES SERVICES	19
5.1	La capacité du CAF à soutenir les élèves qui en font la demande	21
5.2	Les ressources visant à soutenir les élèves allophones	22
5.3	Les ressources visant à soutenir les élèves en grande difficulté d'apprentissage	25
6.	LES RESSOURCES MATÉRIELLES	29
7.	LES RESSOURCES FINANCIÈRES	30
8.	EN GUISE DE CONCLUSION	33
Tableau 1	Taille des établissements et répartition des répondants	6
Tableau 2	Nombre d'élèves aidés et capacité à répondre à la demande de soutien.....	7
Tableau 3	Libération annuelle moyenne en ETC par catégories d'établissements	8
Tableau 4	Libérations en ETC par catégories d'établissements	10
Tableau 5	Projets spécifiques portés par les personnes responsables des CAF	12

Tableau 6	Taux de satisfaction à l'égard des libérations ETC accordées par catégories d'établissements	13
Tableau 7	Personnel complémentaire et besoins	14
Tableau 8	Nombre de tutrices et tuteurs et nombre d'heures de tutorat rémunérées	16
Tableau 9	Nombre de tutrices et tuteurs et nombre d'heures de tutorat rémunérées : précisions	16
Tableau 10	Taux horaire moyen des tutrices et tuteurs et taux de satisfaction des répondants	17
Tableau 11	Tutorat offert par les professeures du département de français	18
Tableau 12	Types de services offerts	20
Tableau 13	Capacité à satisfaire toutes les demandes d'aide, par catégories d'établissements	21
Tableau 14	Facteurs liés à l'incapacité de répondre à toutes les demandes d'aide	22
Tableau 15	Ressources spécifiques destinées aux élèves allophones	25
Tableau 16	Ressources spécifiques destinées aux élèves éprouvant de grandes difficultés d'apprentissage et taux de satisfaction par catégories d'établissements	27
Tableau 17	Collaboration avec les services adaptés	28
Tableau 18	Ressources matérielles	30
Tableau 19	Pourcentage des CAF qui, par catégories, bénéficient d'autres ressources financières	31
Tableau 20	Autres sources de financement les plus fréquentes en ordre décroissant (tous les collègues)	32
Figure 1	Répartition des répondants par catégories d'établissements	6
Figure 2	Taux de satisfaction à l'égard des libérations ETC accordées, toutes catégories d'établissements confondues	12
Figure 3	Pourcentage des CAF ayant des tutrices et des tuteurs rémunérés	15
Figure 4	Pourcentage des CAF où des professeurs du département de français offrent du tutorat	18
Figure 5	Capacité à satisfaire les demandes d'aide, toutes catégories d'établissements confondues	21

Figure 6	Taux de satisfaction par rapport aux ressources disponibles pour les élèves allophones	23
Figure 7	Pourcentage des CAF bénéficiant de ressources spécifiques pour les élèves en grande difficulté	25
Figure 8	Taux de satisfaction par rapport aux ressources disponibles pour les élèves en grande difficulté	26
Figure 9	Pourcentage des CAF bénéficiant d'une collaboration avec les services adaptés	27

1. INTRODUCTION

La dernière enquête sur le financement et la situation des centres d'aide en français (CAF) dans les collèges remonte à 2001¹. Dix-sept ans plus tard, la réalité des CAF évoluant et les besoins croissant, il nous a semblé nécessaire d'actualiser les informations relatives à leur situation. Dans la foulée, la nouvelle collecte de données sera utile aux responsables des CAF qui voudront étayer leurs demandes de financement pour l'année 2018-2019; le présent compte rendu souligne les résultats qui semblent pertinents à cet égard.

Du 30 janvier 2018 au 20 février 2018, ce sont 44 répondants de 42 établissements (collèges et centres d'études publics ou privés, francophones ou anglophones) qui ont rempli le questionnaire sur un total de 88 collèges. En 2001, 33 centres d'aide en français avaient répondu à l'appel pour 88 collèges également. Le taux de participation à l'enquête 2017-2018 est donc plus élevé. Toutefois, nous sommes loin de prétendre que cet exercice a permis de faire toute la lumière sur la situation des CAF, et encore moins que le mystère du financement des CAF soulevé dans l'enquête de 2001 a été résolu. La formulation de certaines questions a pu causer de la confusion, et certaines réponses, complexes, sont difficiles à interpréter. Il reste donc des zones grises, mais, dans l'ensemble, le portrait qui émerge de la compilation des résultats se révèle éclairant à plusieurs égards.

2. LA CATÉGORISATION DES ÉTABLISSEMENTS POUR LES FINS DE L'ENQUÊTE

Des réalités fort différentes peuvent caractériser et distinguer les collèges de différentes tailles. Afin d'établir des points de comparaison plus pertinents d'un collège à un autre, le dépouillement des résultats tient compte de la répartition des collèges suivante² :

¹ L'enquête avait été menée par Michèle Frémont (collège de Maisonneuve) à l'automne 2001, et Julie Roberge (cégep de Marie-Victorin) en rendait compte dans l'article « [Financement des cafs 2000-2001: résultats de l'enquête](#) », paru dans *Correspondance* en avril 2002 (vol. 7, n° 4).

² Nous avons emprunté la catégorisation des établissements à l'enquête de 2001.

Tableau 1

Taille des établissements et répartition des répondants

Taille des établissements	Nombre d'élèves	Nombre de répondants	Pourcentage
Très petits collèges	Moins de 1 000 élèves	14	33 %
Petits collèges	De 1 000 à 2 500 élèves	14	33 %
Collèges moyens	De 2 500 à 4 000 élèves	6	16 %
Gros collèges	4 000 élèves et plus	8	18 %
		Total : 42	Total : 100 %

Note : Les pourcentages ont été arrondis.

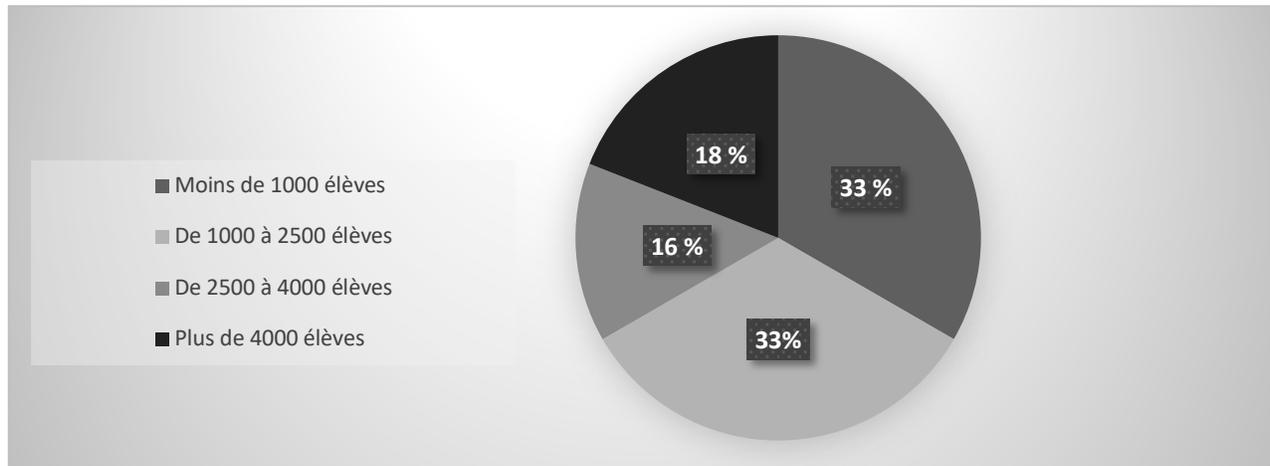


Figure 1

Répartition des répondants par catégories d'établissements

3. LA FRÉQUENTATION DU CAF

D'emblée, il faut préciser que nous n'avons pas considéré le **nombre d'élèves aidés** à l'hiver, car les données sont incomplètes ou imprécises, l'enquête s'étant tenue au début de la session d'hiver alors que la période des inscriptions n'était probablement pas terminée et que les activités étaient à peine commencées. Les données de l'hiver ne seraient donc pas fiables. Ce que l'on peut retenir pour l'instant, c'est qu'une majorité de répondants prévoient une baisse d'élèves aidés à l'hiver. Soulignons par ailleurs que les données présentées dans le tableau 2 représentent le nombre d'élèves qui ont pu bénéficier des services du CAF et non celui de tous les élèves qui ont fait une demande d'aide au CAF.

À l'automne 2017, presque 6 000 élèves ont bénéficié de l'aide offerte par les CAF répondants. Sans surprise, on constate que les 8 CAF des gros collèges ont accueilli un plus grand nombre d'élèves par rapport aux autres catégories de collèges, soit 2 233 pour une moyenne de 279 élèves par collège. Moins nombreux dans l'ensemble des répondants, les collèges moyens en ont soutenu 825 avec une moyenne de 134. Quant aux petits et très petits collèges, qui représentent à parts égales 66 % des répondants, ils ont aidé respectivement 1 467 et 1 374 élèves, avec une moyenne, toujours dans l'ordre, de 105 et de 98.

Dans une même catégorie de collèges, la **variation du taux de fréquentation** est très importante. Pour illustrer cette variation, le tableau 2 présente le nombre le moins élevé et le nombre le plus élevé d'élèves. Divers facteurs peuvent expliquer cette forte disparité – par exemple, un CAF qui privilégie l'aide ponctuelle intervient auprès d'un plus grand nombre d'étudiantes et étudiants. Ces facteurs peuvent aussi certainement expliquer des données surprenantes, comme le fait que le nombre d'élèves aidés le plus élevé se trouve dans les très petits collèges et non dans les gros collèges.

Le tableau 2 présente également les résultats à la question : *Tous les élèves ayant fait une demande d'aide au CAF ont-ils pu recevoir du soutien?* Le croisement entre le nombre d'élèves et la capacité de répondre à toutes les demandes donne une vue d'ensemble qui peut en intéresser plusieurs.

Tableau 2

Nombre d'élèves aidés et capacité à répondre à la demande de soutien

Établissements	Nombre d'élèves à l'automne 2017	Nombre le moins élevé	Nombre le plus élevé	Nombre moyen d'élèves par collèges	Soutien possible à tous les élèves qui en ont fait la demande
Très petits collèges	1 374	16	490	98	Oui : 64 % (9) Non : 36 % (5)
Petits collèges	1 467	45	230	105	Oui : 64 % (9) Non : 36 % (5)
Collèges moyens	825	49	225	136	Oui : 33 % (2) Non : 67 % (4)
Gros collèges	2 233	130	415	279	Oui : 50 % (4) Non : 50 % (4)

Tous les répondants	5 899	16	490	141	Oui : 57 % (24) Non : 43 % (18)
---------------------	-------	----	-----	-----	------------------------------------

4. LES RESSOURCES HUMAINES

4.1 La libération accordée aux responsables des CAF

Pour les quatre catégories de collèges, la **libération annuelle moyenne** en ETC n'est aucunement représentative, c'est-à-dire qu'elle ne reflète pas la libération réelle accordée dans la majorité des CAF de la catégorie. Elle ne représente donc pas la réalité de façon générale. Les calculs effectués à la lumière des réponses donnent un coefficient de variation nettement supérieur au seuil du coefficient assurant une bonne représentativité de la moyenne³. Nous présentons quand même la moyenne au tableau 3 par souci de transparence.

Tableau 3

Libération annuelle moyenne en ETC par catégories d'établissements

Très petits collèges	Petits collèges	Collèges moyens	Gros collèges
0,29 ETC	0,77 ETC	0,83 ETC	0,76 ETC

Étant donné que le taux de variation indique une forte disparité au sein même de chacune des quatre catégories de collèges, les libérations varient énormément de l'une à l'autre. Le tableau 4, qui présente les libérations en ETC par catégories en regroupant les quatre catégories de collèges, de même que les libérations allouées aux personnes responsables, rend compte de la teneur de cette diversité.

Le seul point commun est la stabilité des libérations accordées aux responsables. Pour 93 % d'entre eux (39 sur 42), la libération est la même à l'automne et à l'hiver. Quant aux 7 % (3 sur 42), deux subissent une baisse à l'hiver, alors qu'un seul bénéficie d'une hausse. Comment interpréter ces variations? Ces deux baisses s'expliqueraient-elles par le fait récurrent qu'il peut y avoir moins de demandes d'aide à l'hiver? Dans le cas de l'unique hausse, substantielle (0,66

³ Sur le plan statistique, pour qu'une moyenne soit représentative, on doit retrouver dans les résultats un écart-type relativement faible (soit un coefficient de variation de 15 % ou moins). Or, les calculs effectués à la lumière des réponses donnent un coefficient de variation bien supérieur à ce seuil, ce qui indique une forte disparité entre les libérations des différents CAF d'une même catégorie.

ETC), elle s'explique par l'octroi d'une allocation de l'enveloppe S048, destinée à un projet spécifique de valorisation de la langue.

Pour le reste, les résultats et les commentaires des répondants font ressortir des observations au sujet de la grande variabilité des libérations à l'intérieur d'une même catégorie.

Les très petits collèges

- Les libérations varient entre 0 ETC et 0,85 ETC.
- Quatre CAF ne bénéficient d'aucune allocation ETC à la coordination du centre d'aide. Dans ce cas, la coordination est assumée par du personnel non enseignant, entre autres par une ou des coordonnatrices de l'aide à la réussite et, dans un collège, par une conseillère pédagogique. La plupart de ces collèges ne sont pas publics. Leur mode de financement est différent de celui des établissements publics, ce qui peut expliquer en partie cette particularité.
- Pour les autres, les libérations varient entre quelques heures par semaine (5 ou 6 heures, ce qui équivalent à environ 0,15 ETC) et 0,85 ETC.
- La libération d'un des répondants baisse à l'hiver.

Les petits collèges

- Les responsables bénéficient tous de libérations, lesquelles varient entre 0,15 ETC et 1,66 ETC.
- Si cet écart considérable peut laisser perplexe, il ne peut toutefois pas s'expliquer par les différents taux de fréquentation des élèves au sein des CAF. En effet, les trois centres d'aide qui bénéficient d'une libération inférieure à 0,35 ETC offrent du soutien à un nombre élevé d'élèves, soit 100 et plus; de surcroit, deux de ces CAF ne profitent pas de la contribution de personnel complémentaire.
- À l'hiver, la libération d'un répondant augmente à 0,66 ETC grâce à une allocation de l'annexe S048.

Les collèges moyens

- Les libérations varient entre 0,33 et 1,2 ETC.
- La majorité des allocations (4 sur 6) est égale à 1 ETC et plus. Ces CAF reçoivent entre 100 et 200 élèves. Les deux autres CAF, dont l'allocation est de 0,5 et moins, soutiennent, quant à eux, moins de 100 élèves.

Les gros collèges

- Cette catégorie présente aussi une très grande disparité. En effet, les libérations varient entre 0 ETC et 2 ETC.

Cependant, cette disparité peut se révéler moindre compte tenu que les deux libérations les moins élevées (0 et 0,25 ETC) sont « compensées » en quelque sorte par la CI (charge de cours individuelle) du professeur qui donne le cours de formation des tutrices et tuteurs. Les professeurs assurent donc une part des responsabilités du centre d'aide à l'intérieur de leur tâche d'enseignement.

La moitié des libérations se situent entre 0,5 et 0,99 ETC et, ici aussi, il n'y a pas de rapport proportionnel entre les libérations des responsables et le nombre d'élèves aidés.

Tableau 4

Libérations en ETC par catégories d'établissements

Libération	Très petits collèges (14)	Petits collèges (14)	Collèges moyens (6)	Gros collèges (8)
0 ETC	29 % (4)	0 %	0 %	12,5 % (1)
Entre 0,1 et 0,24	21 % (3)	14 % (2)	0 %	0 %
Entre 0,25 et 0,49	29 % (4)	8 % (1)	17 % (1)	12,5 % (1)
Entre 0,5 et 0,99	21 % (3)	50 % (7)	17 % (1)	50 % (4)
Entre 1 et 1,49	0 %	14 % (2)	66 % (4)	12,5 % (1)
Entre 1,5 et 1,99	0 %	14 % (2)	0 %	0 %
Entre 2 et 2,5	0 %	0 %	0 %	12,5 % (1)
Libération la plus fréquente	0 ETC	0,5 ETC	1 ETC	1 ETC
Libération la moins élevée	0 ETC	0,15 ETC	0,33 ETC	0,25 ETC
Libération la plus élevée	0,85 ETC	1,65 ETC	1,2 ETC	2 ETC

Bref, pour expliquer cette grande variation, devrait-on établir des corrélations avec le mode de fonctionnement des centres (jumelage avec des tuteurs, aide ponctuelle, atelier en groupe), avec les autres ressources, tel l'apport du personnel complémentaire, ou avec d'autres sources de financement destinées à des projets spécifiques? Il serait intéressant de faire l'exercice. Par ailleurs, dans l'état actuel des choses, à savoir que nous négocions localement avec nos directions, se peut-il que l'explication de cette disparité soit aussi liée à l'importance que ces directions accordent à la mission des CAF?

4.2 Les projets spécifiques portés par les responsables des CAF

En plus de leurs activités régulières au CAF, une petite minorité des personnes responsables des CAF a reçu des allocations supplémentaires afin de réaliser d'autres projets spécifiques. En effet, pour toutes les catégories de collèges, la proportion de ces personnes est inférieure à 21 %. Le projet le plus fréquent est celui de la valorisation de la langue (7 répondants). Celui-ci est suivi de près par le dossier des élèves allophones (6 répondants). Un projet lié aux élèves en situation de handicap (EESH) est porté, quant à lui, par 6 répondants.

Un bémol s'impose toutefois en ce qui a trait à la fiabilité des résultats du tableau 5 : ceux-ci ne concordent pas tous avec les résultats du tableau 19 sur les autres sources de financement les plus fréquentes, tableau montrant que le pourcentage des allocations octroyées à des projets spécifiques est un peu plus élevé que celui affiché ici. Peut-être que l'obtention d'une libération spécifique sert aux activités régulières, mais peut-être aussi que la question a prêté à confusion – ce qui est fort plausible, puisqu'elle est mal arrimée avec la question suivante de l'enquête : *Quelle est la libération de la personne ou des personnes du CAF à l'automne et à l'hiver?* Demander ici si les personnes responsables bénéficient d'une libération supplémentaire n'était pas judicieux.

Pour avoir une meilleure vue d'ensemble, du moins en ce qui concerne la valorisation de la langue et l'allocation EESH, il vaut mieux se fier au tableau 16 (page 27).

Tableau 5

Projets spécifiques portés par les personnes responsables des CAF

Projets spécifiques	Très petits collèges	Petits collèges	Moyens collèges	Gros c ollèges	Tous les collèges
Valorisation de la langue	21 % (3)	14 % (2)	17 % (1)	13 % (1)	17 % (7)
Dossier élèves allophones	14 % (2)	14 % (2)	17 % (1)	13 % (1)	14 % (6)
EESH	7 % (1)	14 % (2)	17 % (1)	0 %	10 % (4)
Autres	29 % (4)	21 % (3)	33 % (2)	0 %	21 % (9)

4.3 Le taux de satisfaction à l'égard des libérations ETC accordées

Sur 42 répondants, 25 estiment la libération (ou l'absence de libération) suffisante; 15 jugent la libération insuffisante et 2 n'ont pas répondu à la question.

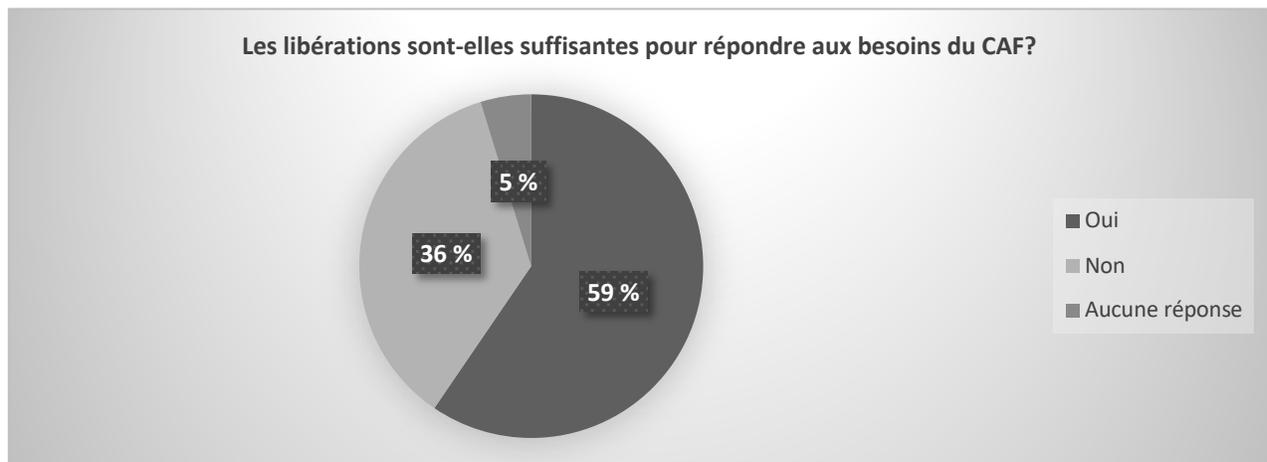


Figure 2

Taux de satisfaction à l'égard des libérations ETC accordées, toutes catégories d'établissements confondues

Dans une proportion de 79 %, ce sont les petits collèges qui expriment leur satisfaction à l'égard de la libération accordée. Les très petits collèges suivent avec un pourcentage de 64 %. Dans ces deux catégories, la majorité des répondants considère donc que les allocations sont suffisantes. L'appréciation est diamétralement opposée dans les moyens et les gros collèges, où plus de 60 % des répondants jugent leur libération inadéquate. Plusieurs expriment leur incapacité à effectuer

toutes les tâches liées au bon fonctionnement du CAF (actualisation du matériel, matériel pour les élèves allophones, encadrement adéquat des tuteurs, activités de formation telle la préparation à l'EUF et tâches d'ordre administratif).

Notons aussi les réserves de cinq répondants qui ont répondu favorablement à la question, mais en précisant que, bien que le CAF fonctionne, ils pourraient faire plus si plus d'allocations étaient disponibles.

Tableau 6

Taux de satisfaction à l'égard des libérations ETC accordées par catégories d'établissements

Établissements	Libération suffisante	Libération insuffisante	Absence de réponse
Très petits collèges	64 % (9)	22 % (3)	14 % (2)
Petits collèges	79 % (11)	21 % (3)	0 %
Collèges moyens	33 % (2)	67 % (4)	0 %
Gros collèges	38 % (3)	62 % (5)	0 %
Tous les répondants	59 % (25)	36 % (15)	5 % (2)

4.4 Le personnel complémentaire

Un peu moins de la moitié des répondants, soit 45 %, bénéficient des services de personnel complémentaire.

Pour une grande part d'entre eux, cette aide se limite au travail d'une agente ou d'un agent de bureau qui assure une gestion d'ordre logistique et administratif du centre d'aide : l'accueil, l'information, les inscriptions, les dictées diagnostiques, le jumelage, la préparation des dossiers de tutorat, la gestion des absences, le secrétariat (des exercices, des statistiques, des bilans, etc.), les paies, le suivi de l'impression du matériel nécessaire, l'achat de fournitures, etc. Pour une infime partie des collèges, un apport autre qu'administratif (technicienne en travaux pratiques, CP, assistants) est disponible.

Le nombre d'heures que consacre le personnel complémentaire aux CAF qui en bénéficient est fort variable : de quelques heures par semaine (seulement en début de session dans un cas) à 35 heures (et même 70 heures dans le cas d'un gros cégep qui possède deux campus).

Ce sont les petits et très petits collèges qui bénéficient le moins du soutien de personnel complémentaire, dans une proportion de 29 % et de 43 % respectivement. Cela veut dire que les responsables doivent assumer les tâches liées au secrétariat et à l'administration. Or, un soutien accru ne semble pas nécessaire pour une faible majorité des petits et très petits collèges (57 %, tant chez les petits que chez les très petits collèges).

Le rapport proportionnel s'inverse du côté des moyens et des gros collèges. Le soutien de personnel complémentaire est présent dans 83 % des collèges moyens, et 67 % d'entre eux apprécieraient de l'aide supplémentaire. Quant aux gros collèges, le pourcentage est moindre (62 %). Les répondants privés de cette ressource la réclament, invoquant l'essoufflement causé par la gestion administrative notamment.

Tableau 7

Personnel complémentaire et besoins

Établissements	Personnel complémentaire	Besoin d'embaucher du personnel ou d'augmenter le nombre d'heures
Très petits collèges	Oui : 43 % (6) Non : 57 % (8)	Oui : 29 % (4) Non : 57 % (8) Aucune réponse : 14 % (2)
Petits collèges	Oui : 29 % (4) Non : 71 % (10)	Oui : 36 % (5) Non : 57 % (8) Aucune réponse : 7 % (1)
Collèges moyens	Oui : 83 % (5) Non : 17 % (1)	Oui : 67 % (4) Non : 33 % (2)
Gros collèges	Oui : 62 % (5) Non : 38 % (3)	Oui : 50 % (4) Non : 50 % (4)
Tous les répondants	Oui : 45 % (19) Non : 55 % (23)	Oui : 41 % (17) Non : 52 % (22) Aucune réponse : 7 % (3)

4.5 Les tutrices et les tuteurs rémunérés

Sur 42 CAF répondants, 31 engagent des tutrices ou tuteurs; 11 n'en ont pas.

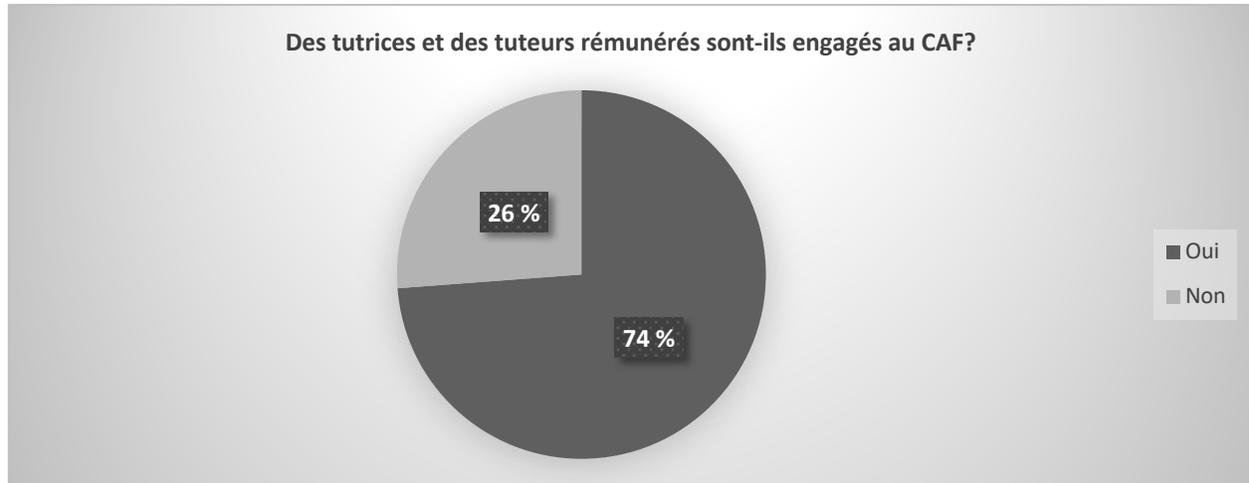


Figure 3

Pourcentage des CAF ayant des tutrices et des tuteurs rémunérés

Ce ne sont pas tous les collèges qui engagent des tutrices et tuteurs (31 répondants sur 42 en emploi), mais dans les collèges de toutes les tailles, les CAF bénéficient de leurs services dans une proportion supérieure à 64 %. Tous les collèges moyens (100 %) y ont recours; les gros collèges en grande majorité (75 %); et les petits et très petits collèges dans une proportion de 64 % respectivement.

D'un collège à un autre, le nombre de tutrices ou tuteurs varie énormément, et ce, même à l'intérieur d'une catégorie. C'est pourquoi le tableau 8 ne présente pas des moyennes, mais plutôt le nombre réel de tuteurs et d'heures consacrées au tutorat selon les différentes catégories de collèges. On prend ici conscience de l'ampleur de la contribution des tuteurs dans le réseau, même si la section portant sur le nombre d'heures consacrées au tutorat n'inclut pas deux répondants (d'un petit et d'un moyen collège : leur réponse à cette question n'était pas assez précise).

Dans les CAF répondants, plus de 472 tutrices et tuteurs soutiennent des élèves en difficulté; plus de 2089 heures de travail par semaine sont consacrées à cette tâche.

Tableau 8

Nombre de tutrices et tuteurs et nombre d'heures de tutorat rémunérées

Établissements	Nombre de tutrices et tuteurs rémunérés par catégories d'établissements	Nombre d'heures de tutorat rémunérées par semaine
Très petits collèges	61	290
Petits collèges	141	613
Collèges moyens	74	302
Gros collèges	196	884
Tous les répondants	472	2089

Le tableau 9 précise la situation des différentes catégories de collèges de façon plus détaillée.

Tableau 9

Nombre de tutrices et tuteurs et nombre d'heures de tutorat rémunérées : précisions

Établissements	Nombre de tutrices et tuteurs rémunérés par établissement	Précisions
Très petits collèges	Entre 2 et 18	Tous engagent moins de 20 tuteurs (100 %); 6 en engagent moins de 10 (67 %).
Petits collèges	Entre 2 et 33	4 CAF sur 9 engagent plus de 20 tuteurs (44 %).
Collèges moyens	Entre 2 et 38	1 seul CAF sur 6 engage plus de 20 tuteurs (17 %). Les autres engagent moins de 12 tuteurs (83 %).
Gros collèges	Entre 16 et 60	5 CAF sur 6 engagent plus de 20 tuteurs (83 %); 2 d'entre eux engagent plus de 40 tuteurs (33 %).

Comme pour les libérations des responsables, la moyenne du **taux horaire des tuteurs et des tutrices** est peu représentative en raison d'une grande disparité. Dans plusieurs collèges, le taux fluctue selon l'expérience ou le niveau de scolarité. Les tutrices et tuteurs universitaires, les monitrices et moniteurs et les assistantes et assistants gagnent alors plus cher que les tutrices et tuteurs qui n'ont pas de DEC. Cet écart salarial contribue à la variation importante constatée.

Ce qui est clair, c'est que dans 58 % des collèges (18 répondants sur 31), le taux horaire est inférieur à 12,50 \$.

Le taux de satisfaction à l'égard de la rémunération des tuteurs est très variable d'une catégorie à une autre. S'il est plus élevé dans les plus petits collèges (67 %) et les petits collèges (55 %), il chute de façon draconienne chez les deux autres. En effet, un tiers seulement des répondants des collèges moyens se disent satisfaits (33 %) et, dans les gros collèges, seulement 17 % des répondants considèrent adéquat le salaire versé aux tuteurs. Au final, la rémunération des tuteurs est correcte pour un peu moins de la moitié de tous les répondants (47 %).

Tableau 10

Taux horaire moyen des tutrices et tuteurs et taux de satisfaction des répondants

Établissements	Taux horaire moyen	Taux de satisfaction des répondants	Précisions, s'il y a lieu
Très petits collèges	17,60 \$ de 12 \$ à 25 \$	67 %	Satisfaits : taux supérieur à 14,50 \$; insatisfaits : taux inférieur à 12,94 \$
Petits collèges	14,50 \$ de 11,25 \$ à 20 \$	55 %	Écarts quant à l'appréciation d'un salaire semblable
Collèges moyens	16,45 \$ de 11,75 \$ à 18,50 \$	33 %	Insatisfaits : taux inférieur à 12 \$
Gros collèges	14,20 \$ de 11,25 \$ à 16,25 \$	17 %	Moyenne de salaire le moins élevé....
Tous les répondants	15,70 \$	47 %	

4.6 Les tutrices et les tuteurs bénévoles

Il est impossible d'établir un portrait juste en ce qui concerne les tuteurs bénévoles, puisque certains répondants ont inclus les tuteurs du cours de tutorat (cours crédité) alors que d'autres les ont omis. Bien que ce type d'encadrement ne soit pas rémunéré, il fait partie de l'enjeu du financement des CAF, et l'enquête n'aura malheureusement pas permis de recueillir des données utiles à cet effet.

4.7 Les professeurs du département de français

Sur 42 répondants, 12 bénéficient de la participation des professeurs; 30, non.

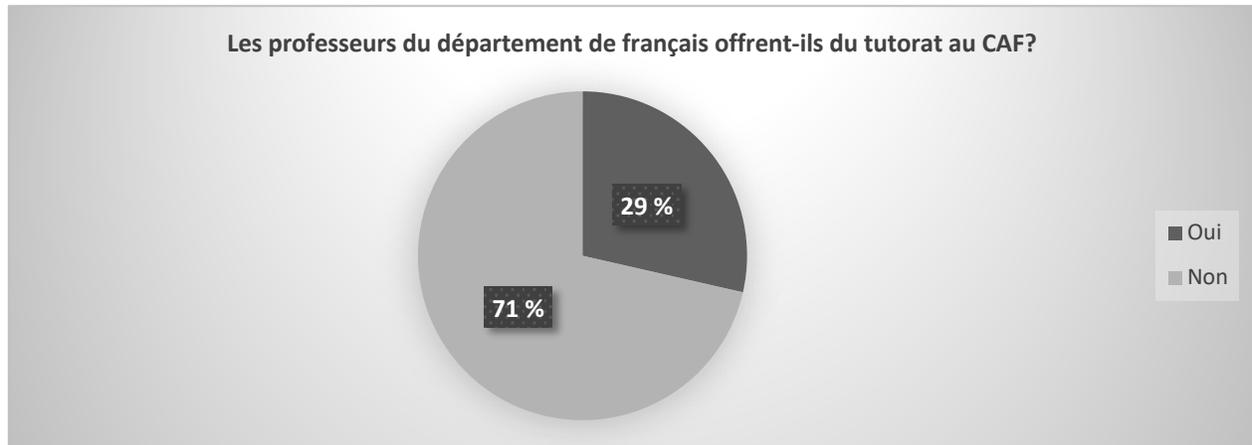


Figure 4

Pourcentage des CAF où des professeurs du département de français offrent du tutorat

Dans 29 % des collèges, des professeurs participent à l'encadrement des élèves inscrits au CAF. Les très petits collèges, au nombre de 6, sont les plus nombreux à bénéficier de ce support. Dans au moins 3 de ces collèges, les professeurs y sont libérés en ETC. À la lumière des commentaires, on peut supposer qu'ils sont aussi responsables du CAF. Dans une proportion de 50 %, du tutorat est également assumé par des professeurs dans les moyens collèges. Dans tous les cas, une libération leur est allouée. Dans les gros cégeps, au nombre de 2, les professeurs n'ont pas le choix : dans l'un, une règle départementale exige que tous les professeurs assurent du tutorat; dans l'autre, le responsable du CAF a l'obligation de le faire. Enfin, dans un petit collège, le personnel enseignant se consacre à la préparation à l'EUF et aux élèves en situation d'échec.

Tableau 11

Tutorat offert par les professeurs du département de français

Établissements	Tutorat par les profs du département	Précisions, s'il y a lieu
Très petits collèges	43 % (6)	3 : libération en ETC 1 : bénévole 1 : volontaire (taux horaire du tuteur) 1 : lors des dernières semaines de cours

Petits collèges	7 % (1)	1 : pour la préparation à l'EUJ et les cas d'échec
Collèges moyens	50 % (3)	1 : projet EESH 1 : dossier élèves allophones 1 : libération en ETC
Gros collèges	25 % (2)	1 : obligatoire pour le responsable du CAF 1 : obligation départementale pour tous les profs (bénévolement?)
Tous les répondants	29 (12)	

5. LES SERVICES

Le tutorat par les pairs est sans nul doute le service le plus fréquent dans les CAF, nonobstant les très petits collèges : 100 % des gros collèges, 83 % des moyens collèges et 86 % des petits collèges offrent une forme d'aide individualisée. Dans une proportion moindre, la moitié des très petits collèges mettent en place cette mesure. Les ateliers préparatoires à l'EUJ viennent en deuxième lieu. Que ce soit pour le volet de la langue ou pour celui de l'analyse de textes, toutes les catégories offrent cette formation dans une proportion générale de 50 % ou plus. Les autres services sont offerts dans une proportion inférieure à 50 % – si ce n'est de la formation Antidote, qui est populaire dans les gros collèges (62,5 %).

Les très petits collèges, s'ils n'offrent pas autant de formules que leurs compères, sont les plus nombreux à offrir une aide ponctuelle. Cela peut d'ailleurs expliquer le grand nombre d'élèves que certains reçoivent. Dernière remarque : une formation spécifique réservée aux élèves allophones est loin derrière dans ce recensement. Seulement 7 répondants sur 42 (17 %) disent offrir ce service. Ce faible taux confirme la préoccupation exprimée par les responsables lors de leur rencontre annuelle ces dernières années.

Le tableau 12 offre un aperçu de la variété des services d'aide offerts par les CAF. Les plus fréquents (en ordre décroissant) sont suivis de la liste des services mentionnés dans la section *Autres* du questionnaire.

Tableau 12

Types de services offerts

Services	Très petits collèges	Petits collèges	Moyens collèges	Gros collèges	Tous les collèges
Tutorat par les pairs	50 % (7)	86 % (12)	83 % (5)	100 % (8)	76 % (32)
Atelier de préparation à l'EUF (volet analyse littéraire)	86 % (12)	43 % (6)	50 % (3)	62,5 % (5)	62 % (26)
Atelier de préparation à l'EUF (volet langue)	64 % (9)	50 % (7)	50 % (3)	50 % (4)	55 % (23)
Autres (voir la liste à la suite du présent tableau)	57 % (8)	43 % (6)	17 % (1)	50 % (4)	45 % (19)
Atelier Antidote	50 % (7)	21 % (3)	17 % (1)	62,5 % (5)	38 % (16)
Aide ponctuelle	57 % (8)	21 % (3)	33 % (2)	12,5 % (1)	33 % (14)
Autoapprentissage	43 % (6)	35 % (5)	33 % (2)	12,5 % (1)	33 % (14)
Atelier sur une notion langagière	57 % (8)	7 % (1)	0 %	12,5 % (1)	24 % (10)
Formation spécifique aux élèves allophones	14 % (2)	7 % (1)	33 % (2)	25 % (2)	17 % (7)

Voici les services mentionnés sous la rubrique *Autres* du questionnaire de l'enquête : tutorat avec un professeur ou un tuteur chevronné, postcorrection, projet de la Francofête, formation sur les techniques d'étude et de mémorisation, ateliers de compréhension de textes, projet Voltaire, ateliers donnés par une professeure, tutorat en dyades, aide individuelle aux élèves ayant échoué à l'EUF, simulation de l'EUF, valorisation de la langue, aide aux élèves sportifs, soutien aux membres du personnel et perfectionnement offert au personnel ayant échoué au test de français à l'embauche.

5.1 La capacité du CAF à soutenir les élèves qui en font la demande

Sur 42 répondants, 24 sont en mesure d'offrir du soutien à tous les élèves qui en font la demande; 18 ne le sont pas.

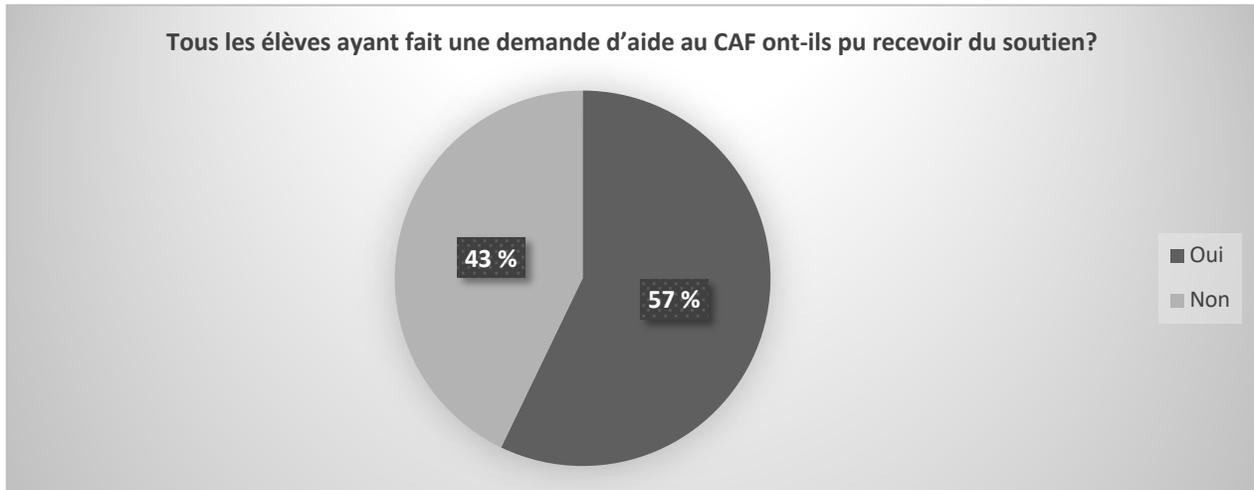


Figure 5

Capacité à satisfaire les demandes d'aide, toutes catégories d'établissements confondues

Dans une proportion de 64 % chacun, les CAF des petits et des très petits collèges répondent à toutes les demandes d'aide. Comparé à celui des CAF des autres catégories, ce taux est plus élevé. En effet, les CAF des moyens et des gros collèges ont plus de difficulté à satisfaire toutes les demandes, respectivement dans une proportion de 33 % et de 50 %.

Tableau 13

Capacité à satisfaire toutes les demandes d'aide, par catégories d'établissements

	Très petits collèges	Petits collèges	Collèges moyens	Gros collèges
Oui	64 % (9)	64 % (9)	33 % (2)	50 % (4)
Non	36 % (5)	36 % (5)	67 % (4)	50 % (4)

La raison principale en est le manque de tuteurs. Les moyens collèges sont les plus désavantagés (67 %), suivis par la moitié des gros collèges (50 %). Le manque d'argent semble lié au manque de tuteurs dans un cas (17 % des moyens collèges). Le pourcentage est moins élevé dans les petits (29 %) et très petits collèges (14 %).

Le manque de libération constitue le deuxième facteur tenu responsable : 14 % des très petits collèges, 17 % des collèges moyens et 12,5 % des gros collèges l'indiquent. Aucun des petits collèges n'associe l'insuffisance de l'allocation au fait de ne pouvoir soutenir tous les élèves qui le désirent.

Tableau 14

Facteurs liés à l'incapacité de répondre à toutes les demandes d'aide

Facteurs	Très petits collèges	Petits collèges	Collèges moyens	Gros collèges	Tous les collèges
Manque de tuteurs	14 % (2)	29 % (4)	67 % (4)	50 % (4)	38 % (16)
Libération insuffisante	14% (2)	0 %	17 % (1)	12,5 % (1)	10 % (4)
Manque de financement	0 %	0 %	17 % (1)	0 %	1

5.2 Les ressources visant à soutenir les élèves allophones

Sur 32 répondants, 17 jugent insuffisantes les ressources spécifiques visant à soutenir les élèves allophones; 15 estiment qu'elles sont suffisantes.

Sur les 10 non-répondants, 5 ont mentionné qu'aucun élève allophone n'était inscrit au CAF à l'automne 2017, alors que les 5 autres en accueillent peu et n'ont pas de ressources.

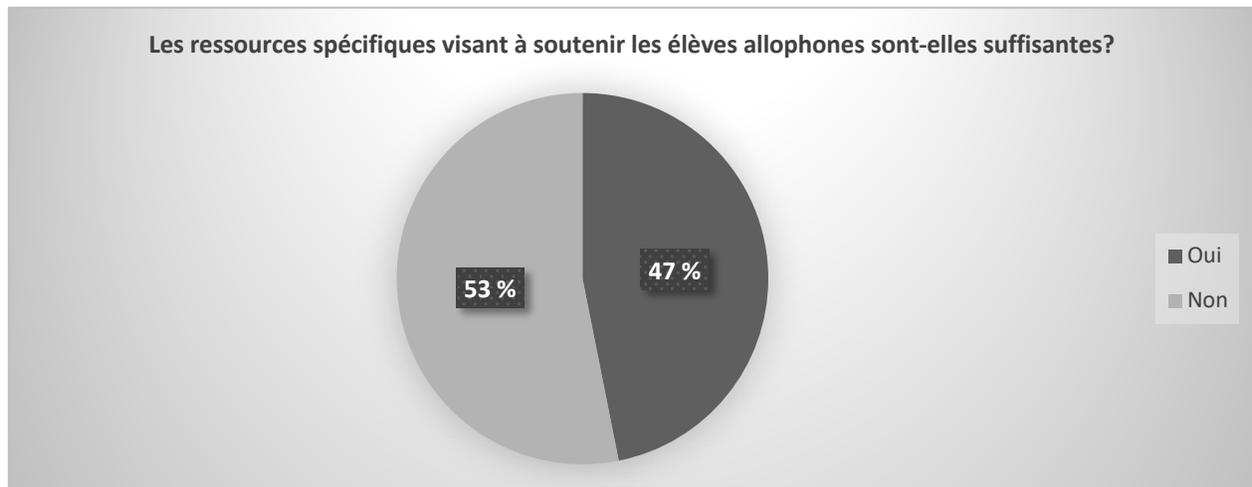


Figure 6

Taux de satisfaction par rapport aux ressources disponibles pour les élèves allophones

Les résultats confirment que le défi de développer une expertise en enseignement du français langue seconde est bien réel. Trente-deux CAF sont interpellés par des élèves dont le français n'est pas la langue maternelle. Un grand nombre fréquente les moyens et gros collèges, oui; mais les autres catégories de collèges vivent aussi cette réalité, comme en témoignent les données recueillies. En effet, sur 32 répondants, 19 sont issus des deux plus petites catégories de collèges (tableau 14). Ces derniers, pour la plupart, en reçoivent moins de 25 %, voire moins de 10 %. Cela dit, quel que soit le nombre de ces élèves qui demandent de l'aide, le CAF n'a-t-il pas l'obligation morale de tout mettre en œuvre pour les soutenir?

Dans les 32 CAF, 81 % sont pourvus de ressources adaptées aux besoins des élèves allophones. Outre le matériel FL2, très souvent mentionné, les ateliers de conversation, le jumelage avec des tuteurs expérimentés et des tuteurs formés pour enseigner le français comme langue seconde (FL2) sont aussi des moyens mis en place par certains, moins nombreux cependant.

Quant au taux de satisfaction exprimé à l'égard de ces ressources, il est peu élevé, mis à part celui émis par les répondants des très petits collèges (75 %). Le taux le moins élevé se retrouve chez les collèges de taille moyenne (17 %). Notons que la moitié des répondants des CAF de cette catégorie (3 sur 6) situent entre 40 et 75 % la proportion des élèves allophones qui bénéficient des services d'aide. Comme on peut le présumer, les gros cégeps ne sont pas en reste. Même si, sur un plan statistique, le pourcentage de la fréquentation est inférieur à 25 %, il

ne faut pas perdre de vue qu'un grand nombre d'élèves allophones est *noyé* dans la masse du grand nombre d'élèves en situation d'aide.

Le manque de matériel adapté aux difficultés et au format des rencontres de tutorat est souligné, mais la principale raison de cette insatisfaction, maintes fois répétée, est le manque de formation pour ce type d'enseignement, donc de compétence, tant chez les profs que chez les tutrices et tuteurs. Une certaine frustration à cet égard est perceptible dans les commentaires.

Évidemment, la compilation des données montre que le taux de satisfaction est plus élevé dans les CAF où les élèves allophones sont supervisés par des tuteurs formés ou expérimentés, dans ceux où ils ont accès à des ateliers de conversation, de même qu'à du matériel spécialisé. Cela va de soi, mais pour que les centres d'aide puissent mettre ces moyens en place, répétons-le, il faut du financement.

Que l'encadrement soit réalisé par des tuteurs FL2 est un fait rarissime : seulement 5 CAF sur 32 répondants (16 %) profitent de cette opportunité (1 très petit collège; 4 gros collèges; aucun petit ni moyen collège). Si on tient compte de l'ensemble des répondants, cela ne représente que 12 %.

L'engagement de ces précieux collaborateurs dépend de deux facteurs, soit leur disponibilité et leur rémunération. En 2017-2018, le taux horaire moyen pour leurs services est de 18 \$. Ce taux est plus élevé comparativement au taux moyen versé à l'ensemble des tuteurs (voir le tableau 10).

De plus, au-delà de la question salariale, la disponibilité de ces personnes compétentes constitue un enjeu. Même si le budget de fonctionnement d'un collège rend possible leur embauche, encore faut-il les trouver.

Tableau 15

Ressources spécifiques destinées aux élèves allophones

Établissements	Ressources disponibles	Ressources suffisantes	Présence de tuteurs FL2
Très petits collèges (8 répondants)	Oui : 100 % (8) Non : 0 %	Oui : 75 % (6) Non : 25 % (2)	Oui : 12 % (1) Non : 88 % (7)
Petits collèges (11 répondants)	Oui : 73 % (8) Non : 27 % (3)	Oui : 36 % (4) Non : 64 % (7)	Oui : 0 % Non : 100 % (11)
Collèges moyens (6 répondants)	Oui : 67 % (4) Non : 33 % (2)	Oui : 17 % (1) Non : 83 % (5)	Oui : 0 % Non : 100 % (6)
Gros collèges (7 répondants)	Oui : 86 % (6) Non : 14 % (1)	Oui : 43 % (3) Non : 57 % (4)	Oui : 57 % (4) Non : 43 % (3)
Tous les répondants (32 répondants)	Oui : 81 % (26) Non : 19 % (6)	Oui : 44 % (14) Non : 56 % (18)	Oui : 16 % (5) Non : 84 % (27)

5.3 Les ressources visant à soutenir les élèves en grande difficulté

Sur 42 répondants, 28 ont des ressources; 14 n'en ont pas.

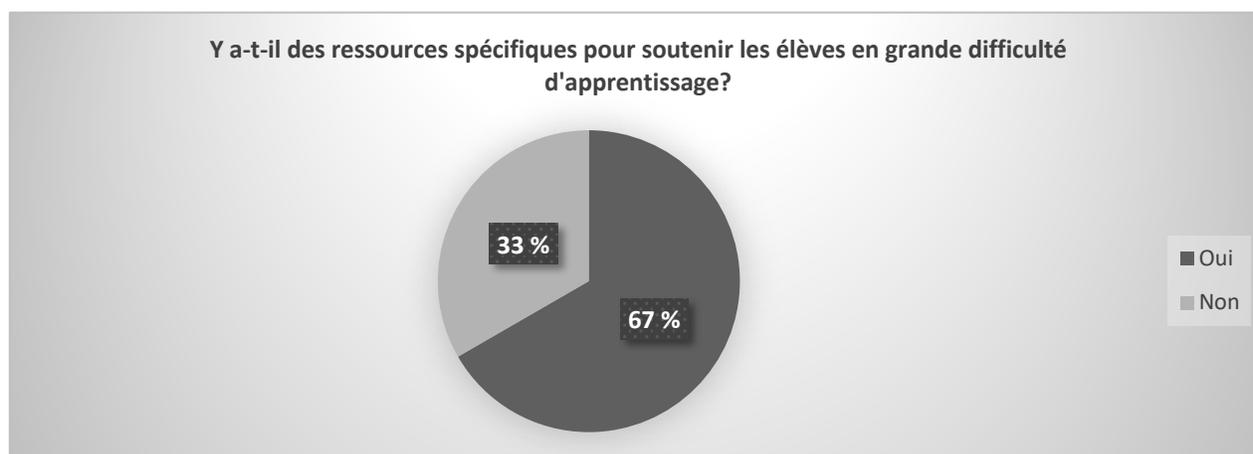


Figure 7

Pourcentage des CAF bénéficiant de ressources spécifiques pour les élèves en grande difficulté

Les petits et très petits collèges estiment avoir des ressources destinées aux élèves en grande difficulté d'apprentissage dans une proportion de 71 %; les collèges moyens, dans une proportion de 67 %. Ce sont les répondants des gros collèges qui disent en avoir le moins, avec un pourcentage de 50 %.

De quelles ressources s'agit-il? Elles sont diverses. Dans quelques collèges, il s'agit d'ateliers sur les stratégies de lecture et de rédaction, de soutien à la correction, de formation Antidote, de projets possibles grâce aux allocations provenant de l'annexe S048 et de l'enveloppe EESH. Mais la ressource mentionnée le plus souvent est l'assistance de personnes spécialisées, souvent associées aux services adaptés (orthopédagogue, orthophoniste, éducatrice spécialisée, technicienne en adaptation scolaire, tuteurs spécialisés). Mais ce ne sont pas tous les collèges qui peuvent compter sur cette manne, comme en témoigne la figure 7.

Sur 35 répondants, 18 estiment suffisantes les ressources spécifiques visant à soutenir les élèves éprouvant de grandes difficultés d'apprentissage; 17 jugent qu'elles sont insuffisantes.

Six non-répondants à cette question n'ont pas de ressources spécifiques pour ces élèves. Peut-on interpréter leur mutisme comme l'expression d'un besoin de ressources? Si oui, le pourcentage d'insatisfaits s'élève à 55 % toutes catégories de collèges confondues.

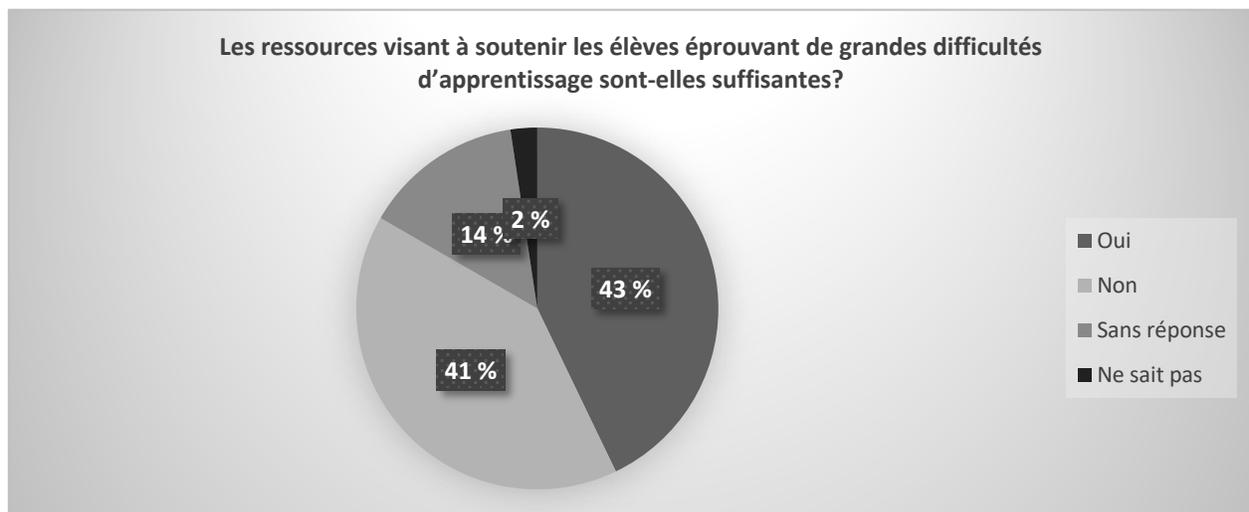


Figure 8

Taux de satisfaction par rapport aux ressources disponibles pour les élèves en grande difficulté

Tableau 16

Ressources spécifiques destinées aux élèves éprouvant de grandes difficultés d'apprentissage et taux de satisfaction par catégories d'établissements

Établissements	Ressources spécifiques	Ressources spécifiques suffisantes
Très petits collèges	Oui : 71 % (10) Non : 29 % (4)	Oui : 57 % (8) Non : 36 % (5) Aucune réponse : 7 % (1)
Petits collèges	Oui : 71 % (10) Non : 29 % (4)	Oui : 36 % (5) Non : 50 % (7) Aucune réponse : 14 % (2)
Collèges moyens	Oui : 67 % (4) Non : 33 % (2)	Oui : 50 % (3) Non : 33 % (2) Ne sait pas : 17 % (1)
Gros collèges	Oui : 50 % (4) Non : 50 % (4)	Oui : 25 % (2) Non : 37,5 % (3) Aucune réponse : 37,5 % (3)
Tous les répondants	Oui : 67 % (28) Non : 33 % (14)	Oui : 43 % (18) Non : 41 % (17) Aucune réponse : 14 % (6) Ne sait pas : 2 % (1)

Sur 42 répondants, 34 bénéficient d'une **collaboration avec les services adaptés** de leur collège; 8 n'en bénéficient pas.

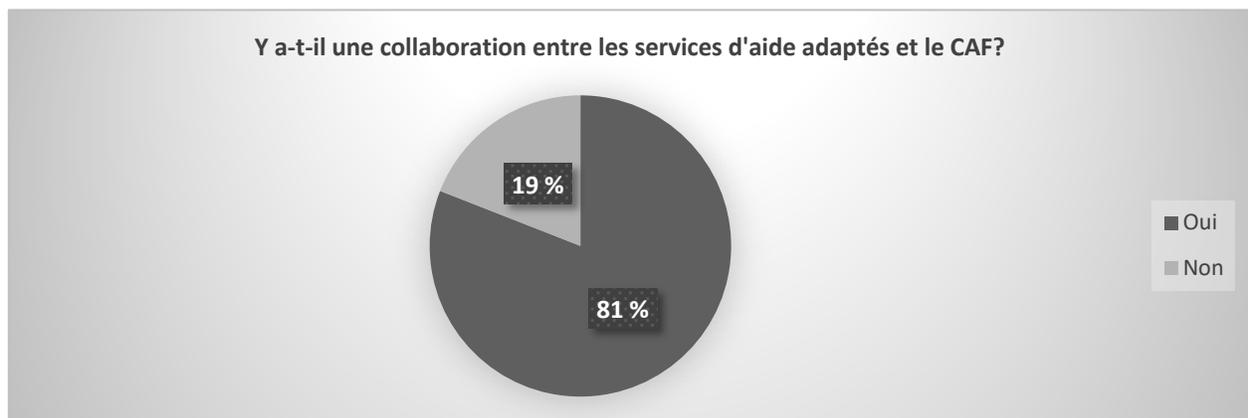


Figure 9

Pourcentage des CAF bénéficiant d'une collaboration avec les services adaptés

Dans une proportion de plus de 80 %, une collaboration avec les services adaptés est instaurée dans trois catégories de collèges. Dans les petits collèges, le pourcentage est moindre, mais n'en demeure pas moins important (71 %).

Trois types de collaboration ressortent des commentaires. Pour 10 répondants, elle s'établit sous la forme d'échange : recommandation d'élèves et suggestion d'outils. Des personnes-ressources des services adaptés donnent une formation et du soutien aux tuteurs du centre d'aide dans 7 collèges, alors que dans 10 autres (4 très petits collèges et 6 petits collèges, aucun des collèges moyens et gros), elles soutiennent elles-mêmes des élèves en difficulté inscrits au CAF. Ces deux derniers modes de collaboration sont jugés satisfaisants par tous les répondants qui en bénéficient.

Pour 64 % des petits et des très petits collèges, la collaboration est suffisante, alors que les répondants des collèges moyens et des gros collèges, dans une proportion de 67 % et de 75 % respectivement, considèrent que leur association avec les services adaptés est adéquate. Mentionnons toutefois que 18 % des répondants satisfaits émettent des réserves : même si tous les intervenants sont de bonne volonté, ils sont débordés.

Tableau 17

Collaboration avec les services adaptés

Établissements	Collaboration avec les services adaptés	Collaboration suffisante
Très petits collèges	Oui : 86 % (12) Non : 14 % (2)	Oui : 64 % (9) Non : 36 % (5)
Petits collèges	Oui : 71 % (10) Non : 29 % (4)	Oui : 64 % (9) Non : 21 % (3) Aucune réponse : 14 % (2)
Collèges moyens	Oui : 83 % (5) Non : 17 % (1)	Oui : 67 % (4) Non : 17 % (1) Aucune réponse : 17 % (1)
Gros collèges	Oui : 88 % (7) Non : 12 % (1)	Oui : 75 % (6) Non : 12,5 % (1) Aucune réponse : 12,5 % (1)
Tous les répondants	Oui : 81 % (34) Non : 19 % (8)	Oui : 66 % (28) Non : 24 % (10) Aucune réponse : 10 % (4)

6. LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Le financement des ressources matérielles représente une part non négligeable du bon fonctionnement des CAF. Voyons ce qu'il en est de l'état des lieux.

Sauf dans les gros collèges, une forte proportion des répondants est satisfaite de l'espace réservé au CAF. Dans les collèges moyens, cette satisfaction s'élève à 100 %. Tous les répondants insatisfaits (21 %) déplorent un environnement peu propice à l'apprentissage en raison de l'exigüité du local; deux d'entre eux précisent qu'il serait préférable que celui-ci soit exclusivement réservé pour le CAF.

Pour la majorité des répondants de toutes les catégories, le matériel informatique est suffisant. Pour les 24 % insatisfaits, la vétusté des ordinateurs représente un irritant; certains expriment d'ailleurs le besoin de renouveler leur équipement. Fait particulier, deux CAF ne sont pas pourvus d'ordinateurs réservés ou d'imprimante pour le moment.

Relativement récente, l'innovation des plateformes de gestion a pour but de rendre plus efficaces toutes les tâches, disons plus techniques, inhérentes à l'organisation des activités fondamentales du centre d'aide.

Actuellement, un tiers des CAF est muni d'une plateforme de gestion. Le serveur le plus utilisé est Skytech (Omnivox, Clara, tutorat dans Clara). L'usage en est variable. En fait, à la lumière des commentaires, il semble que 7 utilisateurs sur 9 s'en servent comme outil destiné à la gestion proprement liée au tutorat (inscription, jumelage, etc.). Leurs avis sont partagés : ce logiciel comporte des limites, mais 5 répondants sur 7 sont satisfaits dans l'ensemble. Octopuce est une autre des plateformes mentionnées. Les deux répondants font part aussi de certaines faiblesses du système, mais soulignent le fait que le bon partenariat avec les développeurs permet des améliorations constantes. Enfin, les logiciels SASE et A+ sont mentionnés une fois chacun.

Tableau 18

Ressources matérielles

Établissements	Satisfaction à l'égard de l'espace réservé au CAF	Matériel informatique suffisant	Utilisation d'un logiciel de gestion
Très petits collèges	Oui : 79 % (11) Non : 21 % (3)	Oui : 86 % (12) Non : 14 % (2)	Oui : 21 % (3) Non : 79 % (11)
Petits collèges	Oui : 86 % (12) Non : 14 % (2)	Oui : 71 % (10) Non : 29 % (4)	Oui : 36 % (5) Non : 64 % (9)
Collèges moyens	Oui : 100 % (6)	Oui : 83 % (5) Non : 17 % (1)	Oui : 50 % (3) Non : 50 % (3)
Gros collèges	Oui : 50 % (4) Non : 50 % (4)	Oui : 62,5 % (5) Non : 37,5 % (3)	Oui : 37,5 % (3) Non : 62,5 % (5)
Tous les répondants	Oui : 79 % (33) Non : 21 % (9)	Oui : 76 % (32) Non : 24 % (10)	Oui : 33 % (14) Non : 67 % (28)

7. LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Parmi les CAF répondants, 55 % bénéficient de ressources financières autres que la libération en ETC qui provient de la colonne D du plan stratégique des collèges. Du moins, ce sont 23 répondants qui sont en mesure d'identifier, parfois difficilement ou pas du tout, la provenance des sommes qui servent, entre autres, à l'élaboration de projets spécifiques et à la rémunération des tutrices et des tuteurs.

Bien sûr, tous les collèges ont un budget de fonctionnement qui permet aux CAF de remplir leur rôle. D'ailleurs, il aurait été intéressant de connaître les fonds de fonctionnement des CAF et, encore plus, de les comparer.

Dans le tableau 18, on constate que les très petits collèges affichent le plus faible pourcentage (36 %). Ce pourcentage contraste avec ceux des autres catégories, qui se situent entre 63 et 67 %.

Tableau 19

Pourcentage des CAF qui, par catégories, bénéficient d'autres ressources financières

Très petits collèges	Petits collèges	Collèges moyens	Gros collèges
36 % (5)	64 % (9)	67 % (4)	63 % (5)

Le tableau 19 recense les différentes sources de financement nommées par les répondants. On ne peut prétendre que ce portrait soit complet, car il ne rend pas compte de toutes les autres sources de financement du fait que certains répondants étaient incapables de les préciser.

Il est tout de même intéressant de voir d'où provient le financement de certains CAF. Douze collèges (29 % des répondants) consacrent des montants de l'annexe S048 (valorisation de la langue) à leur CAF. Douze centres d'aide, issus de toutes les catégories, en bénéficient, mais ce sont les CAF des petits collèges (5) qui sont les plus nombreux à se voir octroyer cette ressource.

Les nouvelles ressources destinées aux élèves en situation de handicap (EESH), obtenues lors de la dernière négociation de la convention collective, permettent à 6 CAF de mettre en place un projet spécifique à ces élèves ou de les soutenir davantage. Ici aussi, ce sont les CAF des petits collèges (3) qui sont les plus nombreux à se voir octroyer cette ressource. Aucun gros collègue n'en bénéficie.

Très peu de CAF chargent des frais d'inscription aux élèves aidés (6 répondants). Le montant varie de 4 \$ à 60 \$. Ces frais sont demandés principalement pour les ateliers de préparation à l'EUJ. Aucun des très petits cégeps ne le fait. Ce sont les gros cégeps qui recourent le plus à ce type de financement.

Par ailleurs, la contribution monétaire de la fondation du collège représente une autre source de financement possible. Elle sert notamment à rémunérer les tutrices et les tuteurs : 3 CAF jouissent de son soutien (1 moyen collègue et 2 gros collèges). Cette observation nous amène à poser la question suivante : d'où provient le salaire des tutrices et tuteurs de CAF? Les autres collèges les paient-ils à même les fonds de fonctionnement?

Le fonds d'aide à la réussite et le fonds de fonctionnement sont également nommés comme sources de financement par les répondants. Les volets 1 et 2 de la tâche d'enseignement, qui

sont voués aux activités d'enseignement et à des activités particulières d'encadrement des élèves, sont également mentionnés.

Enfin, soulignons que quelques répondants n'ont pas été en mesure de connaître précisément les sources qui financent les activités du centre d'aide.

L'enquête menée sur le financement des CAF en 2001 concluait que, après analyse des résultats, cet aspect demeurait occulte. En 2018, il l'est un peu moins, mais il subsiste encore bien des zones grises. Or, mieux connaître les sources de financement possibles constitue un atout pour les négociations des allocations des CAF. N'hésitons pas à poser des questions à ce sujet aux instances concernées.

Tableau 20

Autres sources de financement les plus fréquentes en ordre décroissant (tous les collèges)

Financement	Très petits collèges	Petits collèges	Collèges moyens	Gros collèges	Tous les collèges
Annexe S048 (valorisation du français)	21 % (3)	36 % (5)	33 % (2)	25 % (2)	29 % (12)
Enveloppe EESH	7 % (1)	21 % (3)	33 % (2)	0 %	14 % (6)
Frais d'inscription de l'élève	0 %	7 % (1)	33 % (2)	37 % (3)	14 % (6)
Fonds de fonctionnement	0 %	7 % (1)	50 % (3)	13 % (1)	12 % (5)
Fondation du collège	0 %	0 %	17 % (1)	25 % (2)	7 % (3)
Plan d'aide à la réussite	7 % (1)	14 % (2)	0 %	0 %	7 % (3)
Annexe S006 (atelier d'aide en français)	-	7 % (1)	-	-	2 % (1)

Volet 1 (tâche d'enseignement)	7 % (1)	-	-	-	-
Volet 2 (tâche d'enseignement)	-	7 % (1)	-	-	-
ITP *	-	-	-	13 % (1)	13 % (1)
Mention que l'information est non disponible	29 % (4)	7 % (1)	-	25 % (2)	17 % (7)

* ITP : Innovation technologique et pédagogique

8. EN GUISE DE CONCLUSION

En conclusion, les nombreuses réponses reçues ont permis d'actualiser le portrait général de la situation des CAF. Par contre, le temps limité n'aura pas permis de réaliser une analyse détaillée visant à valider certaines hypothèses, à savoir, par exemple, s'il existe un lien de causalité entre la libération ETC et la présence de personnel complémentaire. Malgré tout, nous avons désormais une vision plus globale de la situation des CAF.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration. Nous espérons que les résultats de cette enquête vous offriront une meilleure vue d'ensemble afin de comparer la situation de votre CAF avec celle des autres établissements.